

Développement Humain, Handicap et Changement Social Human Development, Disability, and Social Change



La boîte à outils pour une participation citoyenne ou le mythe du « super citoyen »

Line Beauregard and Laurence Brunelle-Côté

Volume 19, Number 3, December 2011

Milieus urbains, politiques municipales et personnes ayant des incapacités
Urban Communities, Municipal Policies and People with Disabilities

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1086820ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1086820ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (print)

2562-6574 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beauregard, L. & Brunelle-Côté, L. (2011). La boîte à outils pour une participation citoyenne ou le mythe du « super citoyen ». *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 19(3), 151–153. <https://doi.org/10.7202/1086820ar>

Tous droits réservés © Réseau International sur le Processus de Production du Handicap, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La boîte à outils pour une participation citoyenne ou le mythe du « super citoyen »

LINE BEAUREGARD^{1,2} ET LAURENCE BRUNELLE-CÔTÉ¹

¹ Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH), Québec, Canada

² Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS), Québec, Canada

Écho de la communauté • Echoes of the Community

Introduction

Le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap) est un groupe de défense de droits de personnes qui ont des incapacités de la région de Québec. Cet organisme local est géré **par et pour** des personnes avec des incapacités (motrices); l'idée « d'empowerment » collectif est l'une de ses principales lignes directrices.

Au cours de l'année 2008, un projet visant à favoriser la participation citoyenne a été initié par des membres du CAPVISH. Supporté par une subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) qui a permis l'embauche d'une chargée de projet, six « membres-participants » se sont rencontrés dans le but de se mobiliser autour d'actions concrètes qui favoriseraient la participation citoyenne, en ayant à l'esprit que d'autres personnes pourraient bénéficier des fruits de leur travail. L'idée de créer une boîte à outils est vite apparue comme le véhicule à privilégier. L'équipe s'est donc attaqué à la tâche et a accouché, après neuf mois de rencontres et d'expérimentation sur le terrain, d'une boîte à outils, qui a été nommée « La boîte à outils, pour défendre et promouvoir l'accessibilité ». Cette boîte est disponible sur le site Internet du CAPVISH à : www.capvish.org. Elle est constituée de quatorze sections qui sont utiles pour les personnes qui veulent défendre leurs droits en matière d'accessibilité physique. Il s'agit en fait de favoriser la participation citoyenne des personnes qui vivent des

situations de handicap en rendant disponibles les connaissances nécessaires à la défense de droits entourant l'accessibilité architecturale et urbanistique. Le mode de fonctionnement municipal, les différentes portes auxquelles on peut cogner pour faire valoir nos droits en tant que citoyen à part entière, des moyens d'actions, des manières de réfléchir nos revendications et des trucs et conseils techniques sont décortiqués en vue de nous permettre d'être des acteurs, des bâtisseurs conscients dans notre ville.

La conviction que l'inclusion des personnes vivant des situations de handicap passe par la participation citoyenne est le point de départ de notre démarche. Mais nous avons vite réalisé l'importance de mettre un bémol à cette affirmation qui frôle le lieu commun puisque la participation citoyenne pourrait aussi être un frein à l'inclusion. En faisant la promotion de la participation citoyenne, nous avons pris conscience encore une fois, de la limite fragile sur laquelle repose l'identité de la personne avec des incapacités qui oscille entre sa différence et sa lutte contre la marginalisation. Dans le présent article, nous présenterons tout d'abord l'idée que la participation citoyenne puisse agir comme moteur à l'inclusion (thèse), qu'elle puisse aussi être un frein (antithèse) et finalement nous aborderons l'évaluation de notre démarche (synthèse).

La participation citoyenne comme moteur

Pour mener une action qui entrainera une transformation sociale, deux choses doivent

être réunies : des déclencheurs (ici, les situations de handicap rencontrées) et une certaine responsabilisation (Brouard, 2009) face au problème. Le projet se veut donc un travail sur la responsabilisation, sur la conscience de notre devoir à faire en sorte que les choses bougent, que notre voix puisse se faire entendre.

Pour se sentir responsable, il est nécessaire de se sentir « capable », d'où l'importance du transfert et de l'appropriation des connaissances. Nous avons travaillé à partir du modèle de l'éducation populaire défini par le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec (MÉPACQ) : « l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu ». Ainsi, des sections de la boîte à outils ont fait l'objet de formations, mais aussi d'actions plus concrètes dans le milieu (rédaction de lettres, visites terrains, participation à des conseils d'arrondissement et des conseils de villes, prise de parole lors d'une émission de radio, etc.). Nous avons identifié les obstacles à notre participation citoyenne, les manques et les trous dans nos connaissances et nous avons démystifié les mécanismes de participation et ainsi, entamé un véritable processus de transformation sociale.

La boîte à outils était non seulement un moyen de s'approprier les enjeux et les mécanismes de participation citoyenne entourant l'accessibilité, mais aussi une façon de devenir des agents multiplicateurs, de faire en sorte que notre *engagement devienne contagieux*. Nous avons donc mis sur pied des formations que nous nous approprions peu à peu et que nous pouvons donner sur demande. Devenir des formateurs est aussi un moyen de se former nous-même, d'approfondir nos connaissances vis-à-vis du contenu, d'anticiper les questionnements, mais c'est aussi une manière concrète de mettre en jeu nos apprentissages, de

faire tourner la roue, de participer activement à notre monde.

La participation citoyenne comme frein

La participation citoyenne des personnes avec des incapacités peut aussi être un piège à une véritable inclusion. Devenir des spécialistes de l'inclusion peut nuire à l'inclusion. Il est dangereux de développer un discours autoréférentiel, de s'enfermer dans un champ d'intérêt étroit et ainsi de nourrir des préjugés. Le spectre des préoccupations des personnes avec des incapacités est plus large que celui se rapportant exclusivement à leurs incapacités. Un citoyen, même s'il a des incapacités, peut intervenir sur la façon dont la ville gère ses budgets, peut participer à une consultation sur l'intégration architecturale ou sur la diminution de la production des gaz à effet de serre. Nous avons choisi de travailler sur les enjeux entourant l'accessibilité parce que les situations de handicap rencontrées devenaient les « déclencheurs », mais il est important de ne pas s'y cantonner. L'inverse est vrai aussi, à quand l'intérêt pour une personne sans incapacités pour les enjeux entourant l'accessibilité? Est-ce qu'une valeur (universelle et non pas propre à un groupe donné), comme celle de la justice sociale, par exemple, peut agir comme « déclencheur » dans le schéma de la participation citoyenne?

En se positionnant comme des spécialistes de l'accessibilité, nous risquons de nous stigmatiser et de déresponsabiliser les véritables experts (par exemple, il faut admettre que même si une personne se déplace en fauteuil roulant, un ingénieur risque de mieux connaître qu'elle la composition du béton de la rampe d'accès qu'elle doit utiliser). Et si, en se responsabilisant, nous en déresponsabilisons d'autres?

La responsabilité peut être lourde à porter. Et si on en demandait trop aux personnes qui ont des incapacités? La plupart des citoyens ne participent pas activement aux instances démocratiques de la ville. Le problème réside peut-être justement dans le fait que le phénomène de la participation citoyenne soit néces-



saire à l'inclusion des personnes avec des incapacités.

Évaluation du projet

Au terme du projet, les participants ont procédé à son évaluation. Ils ont, entre autres, identifié les apprentissages réalisés et les habiletés développées. Ainsi, des connaissances plus techniques au sujet du fonctionnement municipal ou de l'accessibilité architecturale ont été acquises, de même que des connaissances plus générales en ce qui a trait à ses droits en tant que citoyen. Par ailleurs, l'expérience a été enrichissante au point de vue humain. Plusieurs participants notent qu'ils ont apprivoisé la peur de parler en groupe et ont une plus grande confiance en eux lors de réunions ou d'assemblées. Ils se sentent en mesure de poser des actions plus concrètes en faveur de l'accessibilité. Par contre, le groupe était réduit et a vécu un certain essoufflement. Le projet comme tel était limité dans le temps puisque la chargée de projet ne pouvait être embauchée que durant neuf mois avec la subvention. Il fallait donc faire vite pour rencontrer les objectifs et produire la boîte à outils. De plus, les nombreux déplacements pour venir aux rencontres et participer à diverses activités, le manque de temps et de disponibilité des participants, ainsi que des limites au plan des énergies personnelles de chacun, ont été identifiés comme des obstacles.

Conclusion

En conclusion, bien que ce projet fût une belle expérience appréciée des participants, il ressort que la participation citoyenne est un exercice qui demande du temps. Il faut bien se documenter, se préparer, savoir argumenter, connaître les différents points de vue sur la question en litige ou sur l'objet de la revendication, prendre la parole, être bien articulé et finalement, être persévérant puisqu'une seule fois n'est souvent pas suffisant. L'inconstance de l'implication des membres et les difficultés de mobilisation que nous avons rencontrées nous rappelle que vivre des situations de handicap ne transforme personne en « super citoyen ». Les personnes qui ont des incapacités ne sont

pas d'emblée mieux outillées que tout autre citoyen pour exercer l'application de leurs droits. Elles peuvent même rencontrer des obstacles supplémentaires puisque les infrastructures ne répondent pas toujours aux besoins des personnes. L'objet de la revendication peut donc constituer un obstacle lui-même.

Les participants bénévoles poursuivent leur implication dans le groupe, mais d'une manière moins soutenue, sans la présence d'une chargée de projet, et sans le cadre restrictif d'un projet ayant un début et une fin. Les outils développés dans la boîte à outils et les formations élaborées demeurent toutefois du matériel fort utile et accessible à tous (www.capvish.org).

Références

BROUARD, F. (13-14 mai 2009). *Essai de représentation et de définition du concept de participation citoyenne*. Ottawa : ACFAS.